

## AMAP du Croissant

- Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

### Contrat d'engagement Pains & Brioches – 8 Février 2018 au 27 Septembre 2018

Entre :

#### Le producteur :

AGRIPAIN  
Anthony Le Dévoré et  
Alice Berthonneau  
20 chemin de la Cendrie  
44340 Bouguenais  
agripain44gmail.com  
06 49 08 70 22

#### Le mangeur :

Nom : .....

Adresse : .....

Tel : .....

Mail : .....

Coordinatrice : Julie LEFEVRE [julie.lefevre44@gmail.com](mailto:julie.lefevre44@gmail.com) 0650985825

Le présent contrat de pain-brioche règle les modalités de vente entre le producteur de pain et le consommateur pour une durée de 8 mois avec les livraisons les jeudis du 8 Février 2018 au 27 Septembre 2018,

Pas de livraison les Jeudis 10 Mai ( ascension ) 26 Juillet, 2, 9 et 16 Aout ( pour congés annuels ), ainsi que deux semaines en Avril pour non distribution de légumes ( dates à définir )

Le présent contrat s'établit donc sur 29 distributions pour le pain et la brioche hebdomadaire, 14 distributions pour la brioche de quinzaine et l'épeautre de quinzaine et 15 distributions pour le pain de mie/pain hamburger.

Les livraisons s'effectueront le jeudi de 18h à 19h30 à la maison de quartier Bottière, au 147 route de st Luce, 44300 Nantes.

#### Les engagements du producteur

- Je m'engage à fournir du pain et de la brioche élaborés et certifiés selon le cahier des charges « AB » (Agriculture biologique). Les pains sont fabriqués au levain naturel et sans exhausteur de goût.
- J'utilise des farines moulues à la meule de pierre, fournies par la minoterie Suire à Boussay (44). Ce sont des farines de type T65, T80 et T110, donc riches en résidus minéraux et organiques.
- Le façonnage des pains est effectué à la main et la cuisson réalisée dans un four à bois.
- Je serai présent sur le lieu de distribution au moins une fois par mois.
- Je m'engage à accueillir les adhérents sur mon lieu de production au moins une fois par an.
- "Nous adhérons aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>".

Pains	500 g	1 kg	Périodicité
Semi-complet (T80)	2,60 €	5,15 €	Hebdomadaire
Complet (T110)	2,60 €	5,15 €	Hebdomadaire
Spécial au sésame (T80) Spécial aux figues (T80) Spécial multigraines (T80) <sup>(1)</sup> Spécial noix et raisin (T80)	3,95 €		Hebdomadaire en alternance semaines A, B, C, D Choix entre 2 spécialités chaque semaine
Petit épeautre ( T80 )	6 €		Quinzaine sem B et D
Brioches	450 g	4,95 €	Hebdo. ou quinzaine, sem. B et D
Pain de mie	450 g	3,20 €	Quinzaine, semaines A et C
Pain à hamburger	100 g	0,80 €	Quinzaine, semaines A et C

#### Les engagements du consommateur

- Je récupère ma livraison au local de distribution aux dates et horaires indiqués dans le présent contrat.
- Si je ne peux pas venir retirer ma livraison, je recherche quelqu'un qui vient récupérer ma commande à ma place.
- Si je ne suis pas venu chercher mon panier, il sera mis à disposition de l'équipe chargée de la distribution, aucun remboursement ne sera effectué.

- Les variations climatiques peuvent influencer sur le levain naturel et inhiber la levée des pains. La cuisson au feu de bois peut donner des irrégularités de cuisson. En conséquence, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.
- J'accepte de participer aux permanences sur le lieu de distribution (de 18h00 à 19h30) selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe à la vie de l'association et aux découvertes proposées par le producteur
- J'adhère aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>.

## La composition du panier de pains, de brioche et le règlement

### Livraison hebdomadaire (29 livraisons)

Produit	Qté/sem.	Prix/semaine (€)	Prix 29 sem. (€)	Prix 1 produit /sem. (€)
Semi-complet 500 g		2,60 x ..... = .....		75,4
Semi-complet 1 kg		5,15 x ..... = .....		149,35
Complet 500 g		2,60 x ..... = .....		75,4
Complet 1 kg		5,15 x ..... = .....		149,35
Spéciaux 500 g		3,95 x ..... = .....		114,55
Brioche 450 g		4,95 x ..... = .....		143,55
		Total pour 29 livraisons		

*Répartition des pains spéciaux sur 4 semaines en rotation (\* entourer le type de pain choisi chaque semaine)  
1ère livraison le 08/02 : semaine A, puis dans l'ordre B, C et D*

Semaine A		Semaine B		Semaine C		Semaine D	
Sésame*	Figues*	Multi-graines*	Raisins-noix*	Sésame*	Figues*	Multi-graines*	Raisins-noix*

### Livraison en quinzaine (14 ou 15 livraisons)

Produit	Qté/quinz.	Prix/quinzaine (€)	Prix quinz. (€)	Prix 1 produit /quinz. (€)
Petit épeautre 500 gr PAIN PAUVRE EN GLUTEN 14 livraisons		6 x ..... = .....		84
Brioche 450 g <sup>(1)</sup> 14 livraisons		4,95 x ..... = .....		69,3
Pain de mie 450 g <sup>(2)</sup> 14 livraisons		3,20 x ..... = .....		48
Pain à hamburger 100 g <sup>(2)</sup> 15 livraisons		0,80 x ..... = .....		12
		Total 14 ou 15 livraisons		

<sup>(1)</sup> semaines A : 08/02 ; 08/03 ; 05/04 ; 03/05 ; 31/05 ; 28/06 ; 23/08 ; 20/09 semaines B : 15/02 ; 15/03 ; 12/04 ; 07/06 ; 05/07 ; 30/08 ; 27/09  
<sup>(2)</sup> semaines C : 22/02 ; 22/03 ; 19/04 ; 17/05 ; 14/06 ; 12/07 ; 08/09 semaines D : 01/03 ; 29/03 ; 26/04 ; 24/05 ; 21/06 ; 19/07 ; 13/09

**TOTAL du contrat**

..... €

Le paiement se fait par chèque. Les chèques sont remplis à la signature du contrat et sont libellés à l'ordre de Anthony LEDEVORE. Le règlement peut s'effectuer en 1, 2 ou 3 chèques (débités début Février, Mai, Aout).

Je règle la somme de ..... en ..... chèques au producteur.

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution. Si je suis conduit à rompre mon contrat de façon prématurée, je m'arrange pour trouver un remplaçant. Aucune somme ne sera rendue.

Fait à Nantes, le .....(en 2 exemplaires).

Signature du producteur :

Le mangeur, Nom et prénom :